

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 Mai 2026



**DU MINERVOIS
AU CAROUX**

HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	45
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	4
Voix délibératives :	49

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 Avril 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle du Foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Henri ALVAREZ ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Anne-Marie BAEZA ; Jean-Pierre BARTHES ; Denis BILLO ; Marie-José BONNET ; Grégory BOULET ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Pascal CHIAISSO ; Roland COUTOU ; Jean-Yves DUFAUD ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Delphine GAZEL ; Nadège GIL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Lionel IVANISEVIC ; Amanda LANET ; Jean Pierre LAVABRE ; Christian LIGNON ; Corinne LOPETEGUI ; Luc LOUIS ; Fabrice MARCHAIS ; Benoit MARS AUX ; Marie MAYNADIER ; Stéphane MERCY ; Nolwenn MILLET PION ; Sylvie MIQUEL ; Françoise PEREZ (représentée par sa suppléante Françoise CASSAN) ; Bernard PETIT ; Maxime PISSANE ; Patrick RAVIER ; François RUBIRA ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Claude TARRAGA ; Théodorus VAN DER RAADT ; Arnaud VIALANEIX ; Dominique VIDAL ; Betty WAMPFLER

Ayant donné pouvoir : Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Franck POUJOL RICARD à Grégory BOULET ; Cécile SEGUIN à Nolwenn MILLET PION ; Alain TAILHAN à Sylvie PIQUEL

Étaient absents : Henri ROGNON

A été élu secrétaire de séance : Jean-Pierre BARTHES

Délibération n° : 2026.05.05/080

Objet : Demande de subvention = Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités Territoriales (DSEC)

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux et notamment sa compétence GeMAPI ;

CONSIDERANT que la DSEC est une aide financière destinée à la réparation des équipements publics endommagés par les événements climatiques ou météorologiques graves ;

CONSIDERANT que le passage de la tempête NILS sur le territoire les 11 et 12 février 2026 a occasionné de nombreux dégâts aux abords des cours d'eau des vallées de l'Orb et du Jaur ;

CONSIDERANT que des travaux de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau doivent être mis en œuvre par la communauté de communes dans le cadre de sa compétence GEMAPI ;

CONSIDERANT que l'évaluation faite par l'EPTB Orb-Libron, assistant à maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes sur ce secteur, s'élève à 225 865 € HT de travaux urgents ;

Le plan de financement (HT) étant le suivant :

Dépenses		Recette	
Travaux	225 865,00 €	Etat (DSEC) – 30%	67 759,50 €
		Autofinancement	158 105,50 €
TOTAL	225 865,00 €	TOTAL	225 865,00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **L'UNANIMITÉ** (48 POUR — 1 ABSTENTION)

- **Valide** le plan de financement tel que présenté ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des l'État une aide financière au titre de la DSEC à hauteur de 67 759,50 € pour les dégâts de la tempête Nils ;

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
M. Jean Pierre BARTHES



Le Président
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr